

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 1
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 11 février 2022

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents excusés : M. Michel TROMPETTE a donné procuration à M. Raymond BECKER.

Absent non excusé : M. Damien FANCELLO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 07 décembre 2021.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB 7.1-003/2022 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021, présentée par Mme MELY, Adjointe aux finances,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 2 266 933,79 €

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 342 182,06 €
B) INTÉGRATION DE RÉSULTATS (LE CAS ÉCHÉANT) des anciens budgets annexes, précédé du signe + ou – (déficit)	+ 0,00 €
C) RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou – (déficit)	+ 1 924 751,73 €
D) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 2 266 933,79 €



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

E) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT	
déficit (besoin de financement)	- 0,00 €
excédent (excédent de financement)	+ 223 951,20 €
F) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	- 483 000,00 €
Excédent de financement	+ 0,00 €
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F	- 259 048,80 €

DÉCISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	259 048,80 €
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	2 007 884,99 €

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 24 février 2022
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20220221-2022DEL003-DE
Reçu le 28/02/2022

